

Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
☎ 04 50 48 48 78 ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)
Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

Délibération n° 25-DC005

Conseil d'Administration du 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à la salle du conseil de Châtillon à Valserhône (01200), sous l'autorité de Jean-Pierre FILLION Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône.

Présents :

Collège 1 : Catherine BRUN, Philippe DINOCHÉAU, Patrick PERREARD, Christiane RIGUTTO

Excusés et pouvoirs :

Collège 1 : Marie-Françoise GONNET, Elisabeth JEAMBENOIT pouvoir à Philippe DINOCHÉAU, Sophie SELLIER pouvoir à Patrick PERREARD, Gilles THOMASSET

Collège 2 : Adrien JUILLERON (titulaire)

Absents :

Collège 1 : Jean-Pierre FILLION, Daniel BRIQUE, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Jacques VIALON.

Collège 2 : Guy BEAUREPAIRE (suppléant), Boris COTTIER (titulaire), Marc DURAND (titulaire), Marc FAVRE (Suppléant), François GARCON (titulaire), Christian VALLET (titulaire)

Collège 3 : Yves MARINET (titulaire), Frédéric MIGUET (titulaire), Florent VACHER (titulaire)

Nombre de membres titulaire en exercice : 21

Nombre de présents : 4 (4 membres titulaires et 0 membre suppléant en remplacement de titulaire)

Nombre de votants : 6

L'article 4.7 des statuts de l'Office de Tourisme concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration précise que « le Conseil d'Administration peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membre présents et représentés (pas de règles de quorum) ».

Date de convocation : 21/03/2025

Mme Christiane RIGUTTO est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Accusé de réception en préfecture
001-200066199-20250402-25-DC005-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Objet 1.3 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 du budget de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Monsieur Jean-Pierre FILLION, Président de l'Office de Tourisme rappelle que l'ordonnateur ne peut pas prendre part au vote.

Madame Catherine BRUN, après avoir été désignée Présidente de séance pour l'approbation du compte administratif, prend la parole.

Elle rend compte de l'exécution du budget de l'Office de Tourisme Terre Valserhône pour l'année 2024 ainsi que des restes à réaliser, présentation qui peut se résumer comme suit :

RESULTATS Office de Tourisme 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	207 349,70
Recettes de fonctionnement	269 585,13
Résultat de fonctionnement 2023	62 235,43
Résultat reporté exercice antérieur (002)	89 729,18
Résultat de clôture à affecter	151 964,61

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	1 684,00
Résultat investissement 2023	1 684,00
Résultat reporté exercice antérieur (001)	15 608,26
Résultat de clôture à affecter	17 292,26

AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	151 964,61
001 Excédent d'investissement reporté	17 292,26

Le compte administratif 2024 est en tout point conforme au compte de gestion 2024.

Après constat de l'exactitude et conformité des montants des dépenses et recettes, le compte de gestion laisse apparaître pour l'exercice 2024 :

- un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire d'un montant de 151 964,61 euros
- et un résultat cumulé d'investissement excédentaire d'un montant de 17 292,26 euros.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame BRUN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture
001-200066199-20250402-25-DC005-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme pendant le vote du compte administratif,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de l'exercice 2024 de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président,
Jean-Pierre FILLION

Je certifie que le présent acte a été transmis au représentant de l'Etat, affiché, publié et notifié selon les règlements en vigueur

Le Président,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

